CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG

Décembre 2024

Energie Séance du 5 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

- 1. Communication du Directeur (information)
- 2. Projet ROC Remboursement des Organismes Complémentaires (information)
- 3. Budget de Gestion Administrative 2025 (délibération)
- 4. Budget de Gestion du risque 2025 (délibération)

1. Communication du Directeur (information)

Sur la situation des services :

L'analyse globale de la relation avec les assurés et du traitement des demandes de prestations met en évidence des performances satisfaisantes dans plusieurs domaines clés. Les assurés se montrent globalement satisfaits de l'accueil, de la clarté des informations et des services en ligne, avec des taux de résolution des réclamations et de satisfaction élevée. Néanmoins, des axes d'amélioration subsistent, notamment en ce qui concerne l'optimisation de l'utilisation des services en ligne et la réduction des délais d'attente pour les appels téléphoniques.

Les résultats sont globalement cohérents et témoignent d'une qualité de service solide.

Sur les dépenses du régime :

La CAMIEG enregistre une progression totale des remboursements de +3,0 % (+7,11 M€) sur les dix premiers mois de 2024, atteignant 242,15 M€ contre 235,04 M€ pour la même période en 2023.

La croissance des remboursements est principalement portée par des facteurs externes, tels que plus de jours ouvrés en 2024, les transferts de charges réglementaires (transfert de dépenses de l'Assurance Maladie vers les complémentaires) et les revalorisations tarifaires (hausse des médicaments).

Les évolutions les plus significatives concernent les soins de ville, notamment les médicaments et les consultations (+1,5 euro), ainsi que les postes impactés par des changements réglementaires (dentaire et transport). L'analyse met en évidence une pression accrue sur les remboursements liés aux soins courants, tandis que les prestations hospitalières et certains dispositifs médicaux restent globalement stables ou enregistrent un recul.

Notre analyse repose sur les éléments suivants :

- ➤ Effet structurel des deux jours ouvrés supplémentaires en 2024 : chaque jour représente en moyenne 1,14 M€, contribuant mécaniquement à la croissance.
- Impact des transferts réglementaires : les changements liés aux remboursements en dentaire, transport et la revalorisation des consultations expliquent une hausse importante de +3,55 M€, désormais prise en charge par la CAMIEG.

2. Projet ROC - Remboursement des Organismes Complémentaires (information)

Le report de la mise en œuvre du projet ROC au 1^{er} juillet 2025 peut être perçu comme une opportunité.

Les avantages de ce report :

- La finalisation des outils informatiques, notamment via Almerys.
- La disponibilité confirmée de la carte de tiers payant (TP) dématérialisée, accessible via le portail des assurés.

Le projet ROC continue de progresser à un rythme soutenu. Par ailleurs, un changement d'OCAM (Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie) pour les actifs a été confirmé, justifiant aussi ce report au 1^{er} juillet 2025, suite de la décision des employeurs de sortir du domaine mutualiste.

FO Énergie a, depuis le départ du processus de sélection, alerté sur les risques d'un lancement trop rapide.

Nous réaffirmons notre engagement à défendre les intérêts des assurés CAMIEG, mais aussi à être attentif sur des surcoûts qui risquent d'arriver, malgré le cadre légal instauré lors de l'appel d'offres.

Le Conseil d'administration de la CAMIEG n'a pas vocation à devenir une tribune pour promouvoir une OCAM en particulier. La priorité des administrateurs doit être de défendre les intérêts des assurés, qu'ils soient actifs ou inactifs, et de mettre en place une communication claire et précise.

Cette démarche est essentielle pour expliquer les enjeux du projet ROC, que la CAMIEG subit de plein fouet, et pour en limiter les impacts sur les assurés. Cela doit se faire dans l'intérêt collectif, et non à travers des actions assimilables à du placement de produit, comme celles menées par la CGT lors de ce Conseil d'Administration.

3. Budget de Gestion Administrative 2025 (délibération)

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022-2026 et vise à répondre aux priorités stratégiques tout en s'adaptant aux évolutions.

Sur le plan du fonctionnement général, il intègre des dépenses significatives liées aux projets de sécurité informatique et à la mise en œuvre de nouveaux outils, notamment ROC et Windows 11. Par ailleurs, une baisse relative des coûts pour la gestion des tiers payants avec Almerys est prévue à partir de juillet 2025, grâce à l'évolution des processus.

Les investissements se concentrent sur la finalisation des outils ROC.

Cependant, le dispositif ROC, bien qu'il permette de réduire les frais d'hospitalisation gérés par la CPAM 92, engendre un coût partiel à hauteur de 553 k€ pour la deuxième moitié de l'année, nécessitant une vigilance particulière. D'autres éléments liés au projet ROC nécessiteront des ajustements en termes de coûts supplémentaires.

Le budget 2025, aligné sur les prévisions de la COG, concilie les impératifs de transformation digitale, d'évolutions RH et les ajustements stratégiques.

À cette fin, FO Énergie vote POUR ce budget primitif de gestion administrative 2025.

4. Budget de Gestion du risque 2025 (délibération)

Le budget 2025 demeure globalement stable par rapport à 2024, avec une répartition des postes de dépenses similaire, ce qui reflète la continuité des priorités pour l'année à venir.

Le budget de 2025 prévoit des dépenses réparties sur plusieurs postes. Les achats représentent la part la plus importante, principalement en raison des prestations d'intervenants externes (animateurs, médecins) dans le cadre des actions de prévention. Les services extérieurs s'élèvent à 100 000 €, incluant les frais de location de salles pour ces actions ainsi que la contribution de 40 000 € pour le financement de la cohorte Gazel. D'autres charges, comme celles de gestion courante, sont également prévues pour couvrir les redevances des logiciels utilisés.

Le budget repose aussi sur une clé de répartition des actifs et inactifs pour l'année 2025, avec un taux de 45,20 % pour les actifs et de 54,80 % pour les inactifs.

Ce budget de gestion du risque 2025 a été conçu pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention Pluriannuel Stratégique dans un cadre financier stable.

FO Énergie, comme pour le budget de la gestion administrative, propose quelques pistes pour permettre la réalisation de gain financier, en faveur de la caisse, à savoir :

- Révision des abonnements et logiciels.
- Optimisation des frais de documentation : Les frais d'impression et de documentation, bien qu'inférieurs, méritent d'être contrôlés. Une politique d'édition numérique et de partage électronique des documents pourrait réduire ces dépenses.

FO Énergie vote POUR ce budget de gestion du risque 2025.

FO Énergie vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches.

Prochain CA
Le 11 février 2025